

Notre engagement

- Protéger vos renseignements personnels.
- Expliquer nos programmes.
- Déterminer votre admissibilité.
- Vous donner accès à d'autres programmes sociaux.

Normes de service

- Un agent-pivot pour la clientèle vous recevra dans les 10 minutes suivant l'heure de votre rendez-vous.
- Vous recevrez une réponse à votre courriel ou à votre message téléphonique dans les deux jours ouvrables.
- Vous recevrez une réponse orale ou écrite à votre demande dans les trois jours ouvrables après vérification de tous les documents requis.
- Un agent-pivot pour la clientèle vous fournira la liste des renseignements nécessaires pour remplir votre demande.
- En cas d'approbation, votre prestation vous sera versée dans les deux jours ouvrables.
- Vous avez la possibilité de porter la décision en appel. Vous pouvez soumettre votre appel au registraire des appels ou à votre Centre régional de services du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF).
- Si ces normes de service ne sont pas respectées, veuillez nous en aviser en remplissant un Formulaire de préoccupation du client à votre Centre régional de services du MECF ou en ligne à l'adresse <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/programmes-de-la-securite-du-revenu/normes-de-service>.



Centres de services régionaux du MECF

Beaufort-Delta – Inuvik

Centre Kigiaq
106, chemin Veterans
Téléphone : 867-777-7365
Sans frais : 1-855-283-9311
Télécopieur : 867-777-7218

Dehcho – Fort Simpson

Immeuble Chief Baptiste Cazon
9802, 98^e Avenue
Téléphone : 867-695-7338
Sans frais : 1-833-995-7338
Télécopieur : 867-695-7351

Slave Nord – Yellowknife

Nova Plaza
5019, 52^e Rue
Téléphone : 867-767-9356
Sans frais : 1-866-768-8145
Télécopieur : 867-873-0423

Sahtú – Norman Wells

Immeuble Edward G. Hodgson
1A, chemin Raven, bureau 106
Téléphone : 867-587-7159
Sans frais : 1-866-814-9840
Télécopieur : 867-587-2612

Slave Sud – Fort Smith

Square McDougal
195, chemin McDougal
Téléphone : 867-872-7425
Sans frais : 1-833-926-2110
Télécopieur : 867-872-4507

Slave Sud – Hay River

Palais de justice
8, chemin Capital
Téléphone : 867-874-5050
Sans frais : 1-833-926-2110
Télécopieur : 867-874-5062



Programmes de la sécurité du revenu

Prestations aux personnes âgées

An English version of this document is available.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées



Le Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées est un programme annuel qui offre une aide financière aux résidents des Territoires du Nord-Ouest pour les aider à répondre à leurs besoins fondamentaux.

Les personnes âgées peuvent être admissibles à un montant de base ainsi qu'à une aide pour les aider à payer le coût réel de leur loyer, de leurs factures de services publics, de leurs taxes foncières et de leur assurance habitation.

Le montant des versements dépend de :

- vos besoins financiers;
- votre collectivité.

Qui peut présenter une demande?

Vous ne devez présenter votre demande au titre de l'aide au revenu qu'une fois par an. Pour ce faire, vous devez satisfaire aux critères suivants :

- être âgé de 60 ans et plus;
- être dans le besoin;
- soumettre votre demande en y joignant votre avis de cotisation d'impôt sur le revenu et votre relevé bancaire des 60 derniers jours (des justificatifs supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires).

Pour présenter votre demande ou en savoir plus sur le sujet, veuillez communiquer avec votre centre de services du MECF.

Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées



La Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées vise à offrir une aide financière aux personnes âgées pour réduire leurs coûts de chauffage.

Les personnes âgées peuvent recevoir le paiement directement ou le faire acheminer à leur fournisseur de combustible chaque mois, de septembre à avril.

Qui peut présenter une demande?

Pour présenter une demande au titre de la Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées, vous devez :

- être âgé de 60 ans et plus;
- être propriétaire et vivre dans votre maison ou être locataire d'une maison ou d'un logement autonome aux TNO;
- soumettre votre demande en y joignant votre avis de cotisation d'impôt sur le revenu (des justificatifs supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires);
- avoir un revenu inférieur au plafond de revenu établi pour votre collectivité.

Le versement mensuel varie entre 375 \$ et 575 \$, en fonction de l'endroit où vous demeurez. Vérifiez les plafonds de revenus et les montants de la subvention dans votre collectivité en visitant le <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/SCRPA>.

Pour présenter votre demande ou en savoir plus sur le sujet, veuillez communiquer avec votre centre de services du MECF.

Prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées des TNO



La Prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées des TNO offre du financement pour aider les personnes âgées à faire face au coût de la vie.

Qui est admissible?

Les personnes âgées ont automatiquement droit à une prestation mensuelle si elles bénéficient de :

- la sécurité de la vieillesse (SV);
- d'un supplément de revenu garanti (SRG) ou d'une allocation au conjoint.

Les personnes âgées n'ont pas besoin d'effectuer de demande pour recevoir cette aide. Si elles remplissent les critères susmentionnés, les prestations mensuelles seront automatiquement déposées avec les paiements de SV et de SRG.

Pour en savoir plus sur le sujet, téléphonez au 1-866-973-7252 ou visitez le www.gov.nt.ca/PSR.